|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Révision 1 duDocument C24/8-F** |
| **31 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD (GTC-SMSI&ODD) |
| RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DES 39ème ET 40ème RÉUNIONS DU GTC-SMSI&ODD |
| **Objet**Le présent rapport contient un résumé des principaux résultats des 39ème et 40ème réunions du Groupe de travail du Conseil (GTC) sur le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et les Objectifs de développement durable (ODD) (GTC-SMSI&ODD), tenues conformément à la [Résolution 140](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-140-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires et aux Résolutions [1332 (modifiée en 2023)](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0119/en) et [1334 (modifiée en 2023)](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0120/en) du Conseil de l'UIT. Il contient également les observations de la Présidente du GTC-SMSI&ODD concernant la manifestation de haut niveau du Forum du SMSI+20, qui s'est tenue du 27 au 31 mai 2024.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport et à **adopter** les modifications apportées à la Résolution 1332 du Conseil, telles qu'elles sont reproduites dans l'[Annexe A](#lt_pId053).**Liens pertinents avec le plan stratégique**Plates-formes fédératrices; partenariats et coopération internationale.**Incidences financières**Dans les limites du budget alloué pour 2024-2025.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Résolutions 70/125*](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F70%2F125&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False)*,* [*70/1*](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F70%2F1&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False)*,* [*77/150*](https://unctad.org/system/files/official-document/ares77d150_fr.pdf)*,* [*71/212*](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F70%2F212&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False)*,* [*70/299*](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F70%2F299&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False)*,* [*70/684*](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2F70%2F684&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False) *et* [*73/218*](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F73%2F218&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False) *de l'Assemblée générale des Nations Unies;* [*Résolution 2023/3*](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=E%2FRES%2F2023%2F3&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False) *du Conseil économique et social de l'ONU;* [*Résolutions 140 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-140-F.pdf)*,* [*172 (Rév. Guadalajara, 2010)*](https://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Documents/Resolution172-PP10.pdf) *et* [*71 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf) *de la PP;* [*Résolutions 1332 (modifiée en 2023)*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0119/en) *et* [*1334 (modifiée en 2023)*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0120/en) *du Conseil;* [*Résolution 30 (Rév. Kigali, 2022)*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/tdc/D-TDC-WTDC-2022-PDF-F.pdf) *CMDT;* [*Résolution 75 (Rév. Genève, 2022)*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.75-2022) *de l'AMNT;* [*Résolution 61-2 (modifiée en 2019)*](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.61-2-2019/fr) *de la CMR;* [*Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI*](https://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2F.pdf)*;* [*Vision du SMSI+10 pour l'après-2015*](https://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2F.pdf#page=21)*;* [*Examen final des cibles du SMSI*](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf)*;* [*Rapport SMSI+10: Contribution de l'UIT sur dix ans à la mise en œuvre et au suivi des résultats du SMSI (2005-2014)*](https://www.itu.int/en/itu-wsis/Documents/WSIS%2B10Report.pdf)*;* [*Rapport sur les résultats des réunions du GTC‑SMSI&ODD tenues depuis la PP-18*](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0020/fr)*;* [*Rapport sur les résultats des réunions du GTC‑SMSI&ODD tenues depuis la session de 2021 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0019/en)*;* [*Feuille de route pour les activités de l'UIT visant à contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030*](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0014/en)*;* [*Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)+20: le SMSI après 2025 – Feuille de route pour le SMSI+20*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/22/cl/c/S22-CL-C-0059%21%21MSW-F.docx)*;* [*Résumé de la 39ème réunion du GTC‑SMSI&ODD*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/23/cwgwsis39/c/S23-CWGWSIS39-C-0022%21%21MSW-E.docx)*;* [*Résumé de la 40ème réunion du GTC‑SMSI&ODD*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/24/cwgwsis40/c/S24-CWGWSIS40-C-0015%21%21MSW-E.docx)*;* [*site web du GTC‑SMSI&ODD*](https://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Pages/default.aspx)*.* |

# 1 Introduction

Le présent document rend compte des deux réunions du Groupe de travail du Conseil (GTC) sur le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et les Objectifs de développement durable (ODD) (GTC-SMSI&ODD) tenues depuis la session de juillet 2023 du Conseil. Au cours de cette période, les travaux du groupe étaient axés sur:

a) les activités menées par l'UIT dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

b) le processus d'examen d'ensemble du SMSI+20 et la contribution de l'UIT à cet examen;

c) l'alignement du processus du SMSI sur le Programme 2030 et ses contributions à d'autres processus des Nations Unies;

d) la contribution de l'UIT au Forum politique de haut niveau (HLPF);

e) la contribution de l'UIT au Pacte numérique mondial et ses liens avec le processus du SMSI.

Les réunions ont rassemblé de nombreux participants, que ce soit en présentiel ou en ligne (140 participants à la 39ème réunion et 150 participants à la 40ème réunion), représentant les États Membres et les Membres de Secteur de l'UIT. Les participants ont examiné 33 documents et 10 documents d'information. Les réunions continuent d'offrir un cadre privilégié pour parvenir à un consensus sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du processus du SMSI, ce qui souligne l'importance d'encourager les discussions sur le numérique à l'échelle mondiale. Le groupe est invité à poursuivre ses travaux en faisant preuve d'ouverture d'esprit, de respect et de détermination. Il a été pris note avec satisfaction des contributions reçues par le Secrétariat et les États Membres, et des remerciements ont été adressés en particulier au Secrétariat et aux Vice-Présidents.

# 2 Activités du GTC-SMSI&ODD

2.1 Les participants ont fait le point sur la mise en œuvre et le suivi des Résolutions et des processus pertinents de l'UIT et des Nations Unies, notamment les Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (PP-22) et les Résolutions [1332](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0119/en) et [1334](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0120/en) du Conseil, les Résolutions [70/125](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F70%2F125&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False), [70/1](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F70%2F1&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False), [77/150](https://unctad.org/system/files/official-document/ares77d150_fr.pdf), [71/212](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F70%2F212&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False), [70/299](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F70%2F299&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False), [70/684](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2F70%2F684&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False) et [73/218](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F73%2F218&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False) de l'Assemblée générale des Nations Unies; ainsi que la Résolution [2023/3](https://undocs.org/E/RES/2023/3) du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

2.2 En application de la Résolution 1332, le rapport exhaustif du Secrétaire général sur la [contribution de l'UIT à la mise en œuvre des résultats du SMSI](https://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Contribution.aspx), qui vise à donner un aperçu des activités et projets menés par l'UIT dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du SMSI et à l'appui du Programme 2030, a été présenté.

2.3 Les participants ont également examiné la suite à donner au rapport du Secrétaire général de l'ONU et ont fourni des mises à jour supplémentaires sur le rapport "Notre programme commun" (Document [CWG-WSIS&SDG-39/2](https://www.itu.int/md/S23-CWGWSIS39-C-0002/en)), les résultats du Sommet de 2023 sur les Objectifs de développement durable (Document [CWG-WSIS&SDG-39/4](https://www.itu.int/md/S23-CWGWSIS39-C-0004/en)) et la contribution du Conseil de l'UIT, ainsi que la contribution du Forum du SMSI au Forum HLPF de 2023 (Documents [CWG-WSIS&SDG-39/3](https://www.itu.int/md/S23-CWGWSIS39-C-0003/en) et [CWG-WSIS&SDG-39/14](https://www.itu.int/md/S23-CWGWSIS39-C-0014/en)), et les travaux préparatoires menés actuellement en vue du Sommet de l'avenir de 2024 (Document [CWG‑WSIS&SDG-39/4](https://www.itu.int/md/S23-CWGWSIS39-C-0004/en)).

2.4 La [feuille de route de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) pour l'examen du SMSI+20](https://unctad.org/system/files/non-official-document/ecn162023_roadmap_p05_CSTDChair_en.pdf) a été présentée par des représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tandis que la [feuille de route de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'examen du SMSI+20 en 2025](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000379370_fre) a été présentée par le représentant de l'UNESCO.

2.5 Les travaux préparatoires en vue du Sommet de l'avenir de 2024, y compris le Pacte numérique mondial, ont également fait l'objet d'un examen, les coordonnateurs des deux processus ayant présenté les documents d'information pertinents (dont les Documents [CWG-WSIS&SDG-40/INF/4](https://www.itu.int/md/S24-CWGWSIS40-INF-0004/en), [CWG-WSIS&SDG-40/INF/5](https://www.itu.int/md/S24-CWGWSIS40-INF-0005/en) et [CWG-WSIS&SDG-40/INF/6](https://www.itu.int/md/S24-CWGWSIS40-INF-0006/en)).

2.6 Les [feuilles de route de l'UIT pour les grandes orientations](http://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Roadmaps.aspx) C2, C4, C5 et C6 du SMSI ont été présentées, conformément au Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027, et des mises à jour seront communiquées à la prochaine réunion du GTC-SMSI&ODD.

2.7 Les participants aux réunions ont examiné les résultats des activités annuelles menées dans le cadre du [Forum du SMSI](http://www.wsis.org/forum), de [l'inventaire des activités du SMSI](http://www.wsis.org/stocktaking) et des [Prix du SMSI](http://www.wsis.org/prizes), qui sont pleinement alignées sur les ODD (compte tenu du [tableau de correspondance SMSI‑ODD](http://www.wsis.org/sdg) élaboré par les institutions des Nations Unies) et contribuent à leur réalisation.

2.8 La contribution de l'UIT au [Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx) a été présentée et les participants ont souligné son rôle important pour élaborer des statistiques sur les TIC de qualité et en temps utile et tirer parti des avantages qu'offre l'utilisation des mégadonnées pour les statistiques officielles, ainsi que la nécessité de définir de toute urgence des indicateurs de suivi pour mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement, notamment dans le cadre du Pacte numérique mondial.

2.9 Les travaux du [Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS)](https://www.itu.int/net4/wsis/ungis/) pour la période 2023-2024 ont été présentés et les contributions de l'UIT aux travaux du Groupe UNGIS ont été mises en avant.

2.10 Concernant les activités préparatoires en vue de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI et d'un projet pour l'après-2025, le groupe a reconnu que le SMSI était un processus multi-parties prenantes qui a fait ses preuves, mais a estimé que le processus d'examen du SMSI+20 devrait fournir à toutes les parties prenantes un cadre d'orientation pour saisir les possibilités qui se présentent et relever les défis que pose le paysage numérique actuel, eu égard aux buts stratégiques de l'Union, à savoir la connectivité universelle et la transformation numérique durable. Les activités du groupe sont exposées ci-après:

2.10.1 Le [GTC-SMSI&ODD](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0018/en) a engagé des discussions sur le rôle de l'UIT dans le processus d'examen du SMSI+20 et ses préparatifs. Le rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'UIT dans le processus d'examen du SMSI+20 ("[Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)+20: le SMSI après 2025 – Feuille de route pour le SMSI+20](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/22/cl/c/S22-CL-C-0059%21%21MSW-F.docx)") a été présenté à la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) et il en a été pris note. Plusieurs séances sur le processus d'examen du SMSI+20 ont été organisées durant les éditions de 2022 et 2023 du Forum du SMSI, avec la participation de toutes les parties prenantes. Les discussions ont porté sur des exemples de modèles de rapports qui pourraient être utilisés par les coordonnateurs pour les grandes orientations du SMSI, la société civile et les pays. Les États Membres sont invités à prendre les mesures nécessaires en vue de la préparation de l'examen d'ensemble du SMSI.

2.10.2 Les préparatifs de la [manifestation de haut niveau SMSI+20](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2024/) ont été passés en revue et examinés. Cette manifestation a été considérée comme offrant un cadre pour l'[examen du SMSI+20](https://www.itu.int/net/wsis/review/2024.html), en vue de permettre des débats multi-parties prenantes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du SMSI, conformément aux mandats des organisations participantes, et comme une occasion de dresser un bilan des réalisations des 20 dernières années sur la base des rapports des parties prenantes du SMSI, y compris les pays, les coordonnateurs des grandes orientations, etc.

2.10.3 Le groupe a salué la contribution de l'UIT aux processus de gouvernance du numérique au niveau mondial, par exemple dans le cadre du Pacte numérique mondial et du Programme 2030, afin d'assurer des synergies et de garantir la cohérence tout au long du processus d'examen du SMSI+20.

2.11 Les contributions de l'UIT aux activités visant à aligner le processus du SMSI sur d'autres processus et manifestations des Nations Unies ont été examinées et accueillies favorablement. En particulier, la manifestation parallèle UNGIS/SMSI intitulée "[Coopération dans le cadre du SMSI pour accélérer la réalisation des ODD](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/en/Agenda/Session/131)" s'est tenue à l'occasion du Forum de 2023 des partenariats du Conseil économique et social. Lors de la 61ème session de la Commission du développement social (CSocD61), des séances spéciales ont été organisées sur les thèmes suivants: "[Technologies de l'information et de la communication (TIC) et personnes âgées: vieillir en bonne santé dans un monde numérique](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/Agenda/Session/132)" et "[Technologies de l'information et de la communication (TIC) et accessibilité: vers la création de communautés numériques inclusives](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/Agenda/Session/133)". Au cours de la cinquième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5), une manifestation parallèle UNGIS/SMSI a été organisée sur le thème "[Les TIC pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) – des possibilités à la prospérité](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/Agenda/Session/346)".

Une manifestation parallèle des pionniers de l'égalité hommes‑femmes du SMSI, le thème "[Les TIC au service de l'inclusion des femmes](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/Agenda/Session/358)", s'est déroulée lors de la 67ème session de la Commission de la condition des femmes.

2.12 Conformément à la Résolution 1332 (C11, dernière mod. C19), et compte tenu du mandat global de l'UIT et de son rôle en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC, la [feuille de route pour les activités de l'UIT visant à contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0014/en) a été présentée. En outre, une série de mesures ont été mises en œuvre conformément à la feuille de route et aux orientations formulées par les membres du GTC-SMSI&ODD.

2.13 À la suite de la présentation et de l'examen des activités de l'UIT relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 (voir le [Programme Connect 2030](https://www.itu.int/highlights-report-activities/connect2030-agenda/)), telles qu'elles figurent également dans le [cadre stratégique établi dans le Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027](https://www.itu.int/en/council/planning/Pages/default.aspx#:~:text=%E2%80%8BITU%20will%20work%20to,for%20the%20benefit%20of%20all.), le groupe a souligné combien il était important pour l'UIT d'accomplir sa mission et son rôle en vue de faciliter les progrès vers la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI et du Programme 2030.

2.14 La participation de l'UIT aux Forums HLPF, qui se tiennent sous l'égide du Conseil économique et social, et aux Sommets sur les ODD, qui sont organisés tous les quatre ans à l'initiative de l'Assemblée générale des Nations Unies, a été examinée et saluées. Les informations sur les contributions du Conseil de l'UIT aux Forums HLPF peuvent être consultées sur le [site web du GTC-SMSI&ODD](https://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Pages/default.aspx) et le [site web du Forum HLPF des Nations Unies](https://hlpf.un.org/inputs?f%5B0%5D=type%3AIntergovernmental%20forums%20and%20bodies).

# 3 Le Groupe a examiné toutes les contributions soumises aux réunions, dont il a pris note avec satisfaction, et formulé des recommandations sur les points suivants

3.1 Le Groupe a demandé au Secrétariat de mettre à jour les feuilles de route de l'UIT pour les grandes orientations C2, C4, C5 et C6 (2023) ainsi que toutes les grandes orientations du SMSI pour lesquelles l'UIT est le principal coordonnateur, et de les présenter à la prochaine réunion du GTC-SMSI&ODD.

3.2 Les membres et toutes les parties prenantes sont invités à contribuer à la manifestation de haut niveau du Forum SMSI+20 et à ses appels à l'action, et à participer à la manifestation prévue du 27 au 31 mai au CICG et au siège de l'UIT à Genève.

3.3 De plus amples informations sur le Forum 2025 du SMSI seront présentées au Conseil à sa session de 2024.

3.4 Les membres et toutes les parties prenantes du SMSI sont invités à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le SMSI et à étudier les offres de partenariat pour la manifestation de haut niveau du SMSI+20. Le groupe s'est félicité de l'annonce des partenaires du Fonds d'affectation spéciale 2024 du SMSI.

3.5 Les membres et toutes les parties prenantes sont encouragés à contribuer activement aux appels à l'action et aux activités d'appui relatifs à l'inventaire des activités du SMSI et aux Prix du SMSI, y compris les différentes catégories de Prix spécial du SMSI.

3.6 Le Groupe s'est félicité des informations actualisées sur les activités du Groupe UNGIS et de ses contributions à d'autres processus des Nations Unies, soulignant l'importance du rôle du numérique pour accélérer la réalisation des ODD et le rôle de premier plan de l'UIT dans ce processus.

3.7 Le Groupe a encouragé le Secrétariat à poursuivre sa collaboration avec toutes les institutions des Nations Unies, y compris dans le cadre du Pacte numérique mondial et les discussions du Sommet de l'avenir.

3.8 Le Secrétariat a été invité à renforcer sa contribution au Pacte numérique mondial et au Sommet de l'avenir, afin d'aligner le Pacte numérique mondial et les résultats du SMSI, pour assurer une meilleure coordination et complémentarité.

3.9 Le groupe a encouragé les bureaux régionaux de l'UIT à continuer de faciliter la participation des États Membres aux activités et aux projets régionaux, ainsi que leur mobilisation à cet égard, en particulier pour la mise en œuvre des résultats du SMSI au niveau régional et la planification des réunions d'examen du SMSI+20.

3.10 Les membres ont été invités à participer aux manifestations régionales organisées par l'UIT et les organisations régionales sur le SMSI et les ODD.

3.11. Les membres ont été invités à participer activement aux activités de célébration de l'édition de 2024 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, placée sur le thème "L'innovation numérique au service du développement durable", et de l'édition de 2025, qui se déroulera sur le thème "L'égalité hommes-femmes dans la transformation numérique".

3.12 Le groupe a pris note des activités présentées dans la feuille de route des activités de l'UIT pour contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et attend avec intérêt de recevoir la feuille de route pour la prochaine réunion du GTC‑SMSI&ODD.

3.13 En vue de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI et d'un projet pour l'après-2025, et conformément à la Résolution 1334 (mod. 2023), le GTC‑SMSI&ODD est convenu:

3.14 d'inviter le Secrétariat à soumettre au Conseil, à sa session de 2024, un avant-projet de rapport sur la contribution de l'UIT à la mise en œuvre et au suivi des résultats du SMSI et sur son rôle dans la réalisation des ODD (2015-2025), pour soumission à la session de 2025 de la CSTD et à l'Assemblée générale des Nations Unies (ci-après dénommé "rapport sur la contribution de l'UIT au SMSI+20");

3.15 d'inviter le Conseil à sa session de 2024, après l'examen de l'avant-projet de rapport sur la contribution de l'UIT au SMSI+20, compte tenu des contraintes de temps liées à l'enchaînement de la session de 2025 de la CSTD et de la session de 2025 du Conseil et des activités pertinentes que devrait mener l'UIT après la session de 2024 du Conseil, à charger le GTC-SMSI&ODD:

3.15.1 d'examiner et d'approuver le rapport sur la contribution de l'UIT au SMSI+20, qui sera soumis à la session de 2025 de la CSTD et à l'Assemblée générale des Nations Unies;

3.15.2 de soumettre un rapport en conséquence au Conseil à sa session de 2025.

Pour conclure, la manifestation de haut niveau du Forum du SMSI+20 s'est tenue à Genève (Suisse), du 27 au 31 mai 2024. La Confédération suisse et l'UIT ont accueilli ce rendez-vous, organisé conjointement par l'Union, l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la CNUCED.

Au cours des cinq jours de discussions, il a été largement reconnu que les processus du SMSI ont abouti à la mise en place d'un cadre politique propre à soutenir l'innovation et le développement du numérique pour réaliser les grandes orientations ambitieuses du SMSI.

Étant donné que 2025 marquera le vingtième anniversaire de la mise en œuvre du Plan d'action de Genève, à l'instar du processus d'examen du SMSI+10, il est proposé de réviser la Résolution 1332 du Conseil afin d'intégrer les dernières évolutions liées au processus du SMSI. Il s'agit d'inclure les résultats de la manifestation de haut niveau du Forum du SMSI+20 tenue en 2024 et de définir le cadre du processus préparatoire de l'examen d'ensemble du SMSI+20, comme indiqué dans le document joint en annexe.

***Annexe****: 1*

ANNEXE A

RÉSOLUTION 1332 (ModifiÉe EN 2024)

Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et du
Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Conseil de l'UIT,

rappelant

*a)* la Résolution 140 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur le rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que dans les processus de suivi et d'examen associés;

*b)* la Résolution 70 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes à l'UIT, la promotion de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes grâce aux technologies de l'information et de la communication;

*c)* la Résolution 102 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur le rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses;

*d)* la Résolution 175 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les personnes handicapées, y compris les personnes souffrant de handicaps liés à l'âge, par laquelle il a été décidé de tenir compte des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers;

*e)* la Résolution 200 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur le Programme Connect 2030 pour les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde, y compris le large bande, en faveur du développement durable;

*f)* les Résolutions pertinentes des Secteurs de l'UIT sur le rôle que jouent ces derniers dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

*g)* la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, "Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information";

*h)* la Résolution 70/1, "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";

*i)* les Résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et sur les processus de suivi et d'examen connexes;

*j)* la Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et la Vision du SMSI+10 pour l'après-2015, adoptées par la Manifestation de haut niveau SMSI+10 (Genève, 2014), coordonnée par l'UIT, et approuvées par la Conférence de plénipotentiaires (Busan, 2014), qui ont été soumises comme contribution à l'examen d'ensemble des résultats du SMSI par l'Assemblée générale des Nations Unies;

*k)* les Résolutions et Décisions pertinentes de la Conférence de plénipotentiaires concernant le SMSI et les Objectifs de développement durable (ODD);

*l)* la Résolution [78/L.49](http://www.undocs.org/A/78/L.49) de l'Assemble générale des Nations Unies, intitulée "Saisir les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable", qui renvoie à la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tous les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, y compris la Déclaration de principes de Genève, le Plan d'action de Genève, l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, et aux termes de laquelle l'examen général des progrès accomplis depuis le Sommet mondial sur la société de l'information auquel procédera l'Assemblée générale en 2025 est attendu avec intérêt,

considérant

*a)* que l'UIT a un rôle déterminant à jouer pour inscrire l'édification de la société de l'information dans une perspective mondiale;

*b)* que le Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD (GTC-SMSI/ODD) s'est révélé être un mécanisme efficace pour faciliter les contributions des États Membres relatives au rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et la réalisation des ODD, comme l'a préconisé la Conférence de plénipotentiaires de 2022 qui, en particulier par sa Résolution 140 (Rév. Bucarest, 2022), a décidé que les Secteurs de l'UIT, en particulier les commissions d'études compétentes, devraient examiner les travaux du GTC-SMSI/ODD et d'autres groupes de travail du Conseil sur les questions se rapportant au SMSI et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, lorsqu'ils mènent leurs activités;

*c)* que, dans sa Résolution 140 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a appelé l'UIT à allouer des ressources suffisantes à ses activités, y compris les ressources financières et les ressources humaines du SMSI, pour assurer une mise en œuvre efficace des grandes orientations du SMSI et la réalisation des ODD;

*d)* que la mise en œuvre des résultats du SMSI contribuera à promouvoir la transformation numérique et le développement de l'économie numérique, ainsi qu'à réaliser les ODD;

*e)* que, par sa Résolution 140 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Secrétaire général, conformément à la Résolution 76/307 de l'Assemblée générale des Nations Unies, de participer activement aux travaux relevant du mandat de l'UIT dans le cadre du processus préparatoire du Sommet de l'avenir organisé par l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui se tiendra les 22 et 23 septembre 2024 à New York;

*f)* que, dans sa Résolution 140 (Rév. Bucarest, 2022),la Conférence de plénipotentiaires souligne que les compétences fondamentales de l'UIT dans le domaine des TIC, à savoir l'assistance pour réduire la fracture numérique, la coopération régionale et internationale, la gestion du spectre des fréquences radioélectriques, l'élaboration de normes et la diffusion de l'information, sont déterminantes pour l'édification de la société de l'information, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 64 de la Déclaration de principes de Genève du SMSI;

*g)* que, aux termes de la Résolution 140 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT doit soumettre à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT qui se tiendra en 2026, un rapport d'activité sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte tenu de la contribution qu'apportent les télécommunications/TIC à la transformation numérique et à l'économie numérique, et le Conseil a été prié de maintenir le GTC‑SMSI/ODD, afin de permettre aux membres de fournir des contributions et de donner des orientations sur la mise en œuvre par l'UIT des résultats pertinents du SMSI et les activités correspondantes pour contribuer à la réalisation des ODD, et

le Conseil a également été prié:

i) de superviser, d'examiner et d'étudier, selon qu'il conviendra, la mise en œuvre par l'UIT des résultats du SMSI et la réalisation des ODD et des activités connexes de l'Union et d'affecter, dans les limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires, des ressources selon les besoins;

ii) de superviser l'adaptation de l'UIT à la société de l'information, conformément au point 7 du *décide* "selon lequel l'UIT doit poursuivre ses travaux sur la mise en œuvre des résultats du SMSI+10 et de la Vision du SMSI pour l'après-2015, en menant les activités qui relèvent de son mandat et en participant à cette mise en œuvre, d'entente avec d'autres parties prenantes, selon qu'il conviendra";

iii) de continuer de faire rapport chaque année au Forum HLPF sur les activités pertinentes de l'UIT, au moyen des mécanismes établis par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 70/1;

iv) d'examiner les résultats de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI effectué par l'Assemblée générale des Nations Unies et de prendre les mesures voulues;

v) d'examiner et d'améliorer, par l'intermédiaire du GTC-SMSI/ODD:

– les activités de l'UIT relatives à la mise en œuvre des résultats du SMSI et à la réalisation des ODD;

– les règles et les lignes directrices relatives aux Prix du SMSI pour faciliter la participation de toutes les parties prenantes, en utilisant les six langues officielles de l'Union, pour les rendre plus efficaces et plus simples et pour servir les intérêts de toutes les parties prenantes;

– la promotion des projets récompensés par des Prix du SMSI par le biais des activités relatives au SMSI et aux ODD menées dans le cadre des Nations Unies;

et les membres de l'UIT sont invités:

à prendre une part active à la mise en œuvre des résultats du SMSI et à la réalisation des ODD, à apporter leur contribution au Forum du SMSI et à la base de données de l'inventaire des activités du SMSI tenue à jour par l'UIT, ainsi qu'aux Prix du SMSI, et à participer activement aux activités du GTC-SMSI/ODD et à l'adaptation constante de l'UIT, afin d'édifier une société de l'information inclusive et de concrétiser les ODD;

*h)* que la Résolution 102 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, dans ses *considérant*, *reconnaissant* et *soulignant*, s'inspire des résultats pertinents du SMSI figurant dans les paragraphes 29 à 82 de l'Agenda de Tunis relatifs à la gouvernance de l'Internet et que, aux termes de cette Résolution, il a été décidé d'étudier les moyens de renforcer la collaboration et la coordination réciproques entre l'UIT et les organisations compétentes[[1]](#footnote-1) participant au développement des réseaux fondés sur le protocole Internet et de l'Internet de demain, au moyen d'accords de coopération, selon qu'il conviendra, afin de renforcer le rôle de l'UIT dans la gouvernance de l'Internet, en vue d'offrir le plus d'avantages possible à la communauté mondiale et de favoriser une connectivité internationale financièrement abordable,

reconnaissant

*a)* l'engagement pris par l'UIT en ce qui concerne la mise en œuvre des résultats du SMSI et la réalisation des ODD relevant de sa responsabilité, au titre de l'un des buts les plus importants de l'Union;

*b)* que le document final de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information a des incidences importantes sur les activités de l'UIT;

*c)* que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a des incidences importantes sur les activités de l'UIT;

*d)* que les ODD et le SMSI sont étroitement liés, comme il ressort du Tableau de correspondance SMSI-ODD, d'où l'intérêt de poursuivre la mise en œuvre des résultats du SMSI en vue de la réalisation du Programme 2030;

*e)* la Déclaration de principes de Genève et le Plan d'action de Genève, ainsi que l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, comme étant les seuls documents d'envergure mondiale sur les TIC et les technologies numériques approuvés au niveau intergouvernemental;

*f)* le processus du SMSI en tant que fondement des politiques et de la coopération mondiales dans le domaine du numérique propres à soutenir notre vision commune de sociétés de l'information et du savoir à dimension humaine, inclusives et privilégiant le développement, qui respecte et appuie pleinement la Déclaration universelle des droits de l'homme;

*g)* la présidence réussie de la manifestation de haut niveau du Forum du SMSI+20 par la Confédération suisse;

*h)* les résultats de la manifestation de haut niveau du Forum du SMSI+20 tenue en 2024 et l'appel lancé par le Président dans son résumé en vue de:

i) maintenir la pertinence des résultats du SMSI et des grandes orientations du SMSI, de sorte qu'ils servent de cadre de discussion utile sur les questions de politique et de gouvernance dans le domaine du numérique;

ii) faire en sorte que le Pacte numérique mondial et l'examen des 20 ans du SMSI (SMSI+20) se complètent et se renforcent mutuellement, en tirant parti des mécanismes multi-parties prenantes existants, tels que le Forum du SMSI et le Forum sur la gouvernance de l'Internet, en évitant tout chevauchement d'activités;

*i)* que le Forum 2025 du SMSI devrait être considéré comme une manifestation de haut niveau à Genève et offrir un cadre pour l'examen du SMSI+20 et des grandes orientations du SMSI, en vue de dresser un bilan des réalisations et des grandes tendances, des défis et des perspectives depuis l'adoption du Plan d'action de Genève,

notant

*a)* que le Secrétaire général de l'UIT a créé le Groupe spécial sur le SMSI et les ODD chargé de formuler des stratégies et de coordonner les politiques et activités de l'UIT en rapport avec le SMSI et les ODD et que ce Groupe spécial est présidé par le Vice-Secrétaire général de l'UIT;

*b)* la contribution soumise par l'UIT sur le Pacte numérique mondial, qui rend compte du mandat de l'Union, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

décide

1 que l'UIT doit jouer le rôle de coordonnateur principal dans le processus de mise en œuvre des résultats du SMSI, aux côtés de l'UNESCO et du PNUD, comme indiqué au paragraphe 109 de l'Agenda de Tunis;

2 que l'UIT doit poursuivre la coordination des Forums du SMSI, de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information et des prix récompensant des projets en rapport avec le SMSI et tenir à jour la base de données de l'Inventaire des activités du SMSI, tout en continuant de coordonner et d'appuyer les activités relevant du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement;

3 d'utiliser le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre du mandat de l'Union et dans les limites des ressources attribuées dans le plan financier et le budget biennal, compte tenu du Tableau de correspondances SMSI-ODD élaboré par les institutions des Nations Unies, en collaborant par l'intermédiaire du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD, y compris en:

a) actualisant ses feuilles de route sur les grandes orientations C2, C4, C5 et C6 du SMSI, afin de tenir compte des activités en cours visant également à atteindre les objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

b) contribuant, selon qu'il conviendra, aux feuilles de route/programmes de travail sur les grandes orientations C1, C3, C7, C8, C9 et C11 du SMSI, en rapport également avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

4 que le Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD, ouvert à tous les membres de l'UIT, devra poursuivre ses travaux selon le mandat présenté en Annexe;

5 de confirmer son engagement à renforcer l'utilisation des TIC de façon à accélérer la mise en œuvre des ODD;

6 d'établir un processus préparatoire ouvert et inclusif, dans le cadre d'une plate-forme de préparation multi-parties prenantes, en vue de l'élaboration des documents finals qui seront soumis à la manifestation de haut niveau du SMSI+20, avant le 1er mars 2025 (pour le compte de l'UIT dans le cadre de ses responsabilités et des autres institutions intéressées des Nations Unies dans le cadre de leurs responsabilités):

a) un projet de Déclaration du SMSI+20 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI;

b) un projet de perspectives pour l'avenir du SMSI+20 pour l'après-2025 conformément aux mandats des organismes participants,

charge le Groupe de travail du Conseil sur le Sommet mondial sur la société de l'information et les ODD

1 d'engager un processus préparatoire ouvert et inclusif, analogue à celui du Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC de 2021 (FMPT‑21), dans le cadre d'une plate-forme de préparation multi-parties prenantes, en vue de la manifestation de haut niveau du SMSI+20 qui se tiendra en 2025;

2 d'organiser des consultations ouvertes en ligne, ainsi que des réunions présentielles, autant qu'il sera nécessaire, dont la participation à distance fera partie intégrante, et qui devraient servir de réunions préparatoires en vue de la manifestation de haut niveau du SMSI+20 qui se tiendra en 2025; ces réunions devraient être organisées de manière ouverte, inclusive et multi-parties prenantes dans le cadre de la plate‑forme de préparation multi‑parties prenantes;

3 d'examiner les activités préparatoires de l'UIT en vue de la tenue de la manifestation de haut niveau du SMSI+20 qui doit se tenir en 2025;

4 de suivre et d'examiner les activités du Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux en lien avec la mise en œuvre de la présente Résolution;

5 d'examiner les contributions de l'UIT relatives à divers thèmes d'étude possibles pour le SMSI+20 et au-delà, avec le concours du Groupe spécial sur le SMSI,

charge le Secrétaire général

1 de mettre à jour régulièrement les feuilles de route relatives aux activités de l'UIT, dans le cadre de son mandat relatif à la mise en œuvre des résultats du SMSI, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que du programme "Connect 2030", feuilles de route qui devront être présentées au Conseil par l'intermédiaire du GTC‑SMSI et ODD;

2 de veiller à ce que les activités de l'UIT relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 soient menées à bien en étroite harmonisation avec le processus du SMSI et conformément au mandat de l'Union, dans le cadre des politiques et procédures établies et dans les limites des ressources allouées dans le plan financier et le budget biennal;

3 d'établir un rapport final et exhaustif sur les activités menées par l'UIT dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que sur des propositions relatives à des activités futures et de soumettre ce rapport au Conseil et à la Conférence de plénipotentiaires de 2026, par l'intermédiaire du GTC-SMSI et ODD;

4 de tirer parti des résultats de la manifestation de haut niveau du Forum du SMSI+20 de 2024 et d'associer pleinement l'Union à l'organisation de l'examen du SMSI+20, qui comprend un processus préparatoire et l'examen des grandes orientations du SMSI, le cas échéant, conformément aux mécanismes convenus à l'échelle des Nations Unies pour l'établissement de rapports sur les résultats du SMSI, et de jouer un rôle directeur à cet égard;

5 de continuer de renforcer le rôle de premier plan que joue l'UIT au sein du système des Nations Unies dans le mise en œuvre des résultats du SMSI et du processus d'examen du SMSI+20, en tirant parti de ses avantages comparatifs;

6 de continuer de contribuer au Sommet de l'avenir et au Pacte numérique mondial, qui sera annexé au Pacte pour l'avenir, notamment en s'efforçant de créer des synergies et de garantir la cohérence entre la mise en œuvre du Pacte numérique mondial et le processus et les résultats du SMSI, en tenant compte des points de vue des membres de l'UIT, notamment par l'intermédiaire du GTC-SMSI et ODD;

7 de faire rapport chaque année, au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technologie au service du développement, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI pour lesquelles l'UIT est le coordonnateur, et de communiquer ce rapport au GTC-SMSI et ODD;

8 de fournir chaque année une contribution sur les activités pertinentes de l'UIT au Forum politique de haut niveau du Conseil économique et social et au Forum politique de haut niveau annuel de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon les mécanismes établis dans la Résolution 70/1, et de communiquer le rapport au GTC-SMSI et ODD;

9 de soumettre au Conseil à sa session de 2025 et à la Conférence de plénipotentiaires de 2026 des rapports sur la mise en œuvre par l'UIT des résultats du SMSI, le suivi du Pacte numérique mondial (2024) et l'examen du SMSI+20 (2025);

10 d'inviter le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS), qui est un mécanisme interinstitutions doté d'un modèle de coopération numérique ayant fait ses preuves, à harmoniser les activités relatives au passage de la société de l'information à une société du savoir, sur la base des résultats de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à fournir une assistance dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Pacte numérique mondial;

11 de continuer à coordonner le Forum du SMSI en tant qu'espace dans lequel toutes les parties prenantes peuvent échanger des vues et des bonnes pratiques sur la mise en œuvre des résultats du SMSI, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

12 d'adapter la base de données de l'inventaire des activités du SMSI et les concours récompensant des projets liés au SMSI, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

13 de tenir compte des résultats du GTC-SMSI et ODD dans les activités du Groupe spécial sur le SMSI et les ODD;

14 de maintenir le Fonds d'affectation spéciale pour le SMSI, afin d'appuyer les activités de l'UIT visant à faciliter la mise en œuvre par l'UIT des résultats du SMSI par le biais de mécanismes tels que la création de partenariats et d'alliances stratégiques et d'inviter les membres de l'UIT à faire des contributions volontaires,

charge le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux

1 en plus des coordonnateurs pour les grandes orientations C2, C4, C5 et C6 du SMSI, de nommer d'autres coordonnateurs de l'UIT pour les grandes orientations C1, C3, C7, C8, C9 et C11, pour lesquelles l'UIT est comodérateur ou partenaire, selon qu'il conviendra;

2 de définir des tâches et des délais spécifiques pour la mise en œuvre des grandes orientations susmentionnées, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de les intégrer dans les plans opérationnels du Secrétariat général et des Secteurs;

3 de tenir compte des tâches de l'UIT en ce qui concerne la mise en œuvre des résultats pertinents du SMSI et la réalisation des Objectifs de développement durable lors de la préparation de l'AR, de la CMR, de l'AMNT, de la CMDT ou de la PP, selon qu'il conviendra;

4 de mettre à jour régulièrement la feuille de route relative aux activités menées par l'UIT dans le cadre de son mandat, pour rendre compte de la manière dont le cadre du SMSI peut contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte tenu du Programme "Connect 2030", en vue de la présenter au Conseil, par l'intermédiaire du GTC-SMSI/ODD;

5 de poursuivre l'intégration de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UIT‑D, en particulier de la Résolution 30, et de consacrer des efforts particuliers à l'élaboration de méthodes de mesure appropriées, compte tenu du rôle de premier plan de l'UIT dans le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement,

invite les États Membres, les Membres de Secteur et toutes les parties prenantes

1 à veiller à ce que le mandat de l'UIT, les thèmes dont elle s'occupe et ses réalisations continuent d'être dûment pris en compte dans l'espace de coopération numérique à l'échelle internationale, dans le cadre du SMSI et au-delà, et que les responsabilités correspondantes dans le domaine du numérique continuent d'être attribuées à l'organisation;

2 à prendre une part active aux activités se rapportant à la mise en œuvre des résultats du SMSI, aux activités du GTC-SMSI et ODD ainsi qu'à l'adaptation constante de l'UIT à la société de l'information;

3 à renforcer leur participation active, ainsi que leur contribution, à la mise en œuvre efficace des résultats du SMSI;

4 à mobiliser des ressources à l'appui des efforts déployés par l'organisation pour veiller à ce que l'UIT joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et le processus d'examen du SMSI+20, y compris en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le SMSI pour appuyer des activités relatives à la mise en œuvre des résultats du SMSI et à la réalisation des ODD;

5 à continuer de verser des informations sur leurs activités dans la base de données de l'inventaire des activités du SMSI, accessible au public et tenue à jour par l'UIT;

6 à continuer de présenter des projets pour les Prix annuels récompensant des projets liés au SMSI;

7 à encourager les membres de l'Union et les autres parties prenantes concernées à participer aux travaux de l'UIT en faveur de la mise en œuvre des résultats du SMSI et de la réalisation des ODD, selon qu'il conviendra.

*Annexe:* ***1***

ANNEXE

Mandat du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD

a) Permettre aux membres de fournir des contributions sur la mise en œuvre par l'UIT des résultats pertinents du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de réunions périodiques et au moyen de lettres circulaires, questionnaires ou autres méthodes de consultation appropriées.

b) Superviser, examiner et étudier la mise en œuvre par l'UIT des résultats du SMSI et la réalisation des ODD et des activités connexes de l'Union et affecter, dans les limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires, des ressources selon les besoins.

c) Superviser et évaluer, chaque année, les mesures prises par l'UIT en ce qui concerne la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en examinant les projets de rapports établis par le Secrétariat pour soumission au Conseil économique et social et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et en formulant des recommandations appropriées à l'intention du Conseil.

d) Donner des informations aux membres en ce qui concerne les mesures que devra prendre l'UIT pour la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour ce qui est des grandes orientations C2 (Infrastructure de l'information et de la communication), C4 (Renforcement des capacités), C5 (Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC) et C6 (Créer un environnement propice) du SMSI pour lesquelles l'UIT est désignée comme modérateur.

e) Fournir aux membres des propositions relatives au rôle actif que doit jouer l'UIT dans la mise en œuvre des grandes orientations C1, C3, C7, C8, C9, C11 et d'autres résultats du SMSI et la réalisation des ODD se rapportant au mandat de l'UIT, dans les limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires.

f) Donner des orientations à l'UIT sur ses activités futures pour le succès de la mise en œuvre des grandes orientations C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C11 et d'autres résultats du SMSI et la réalisation des ODD se rapportant au mandat de l'UIT, dans les limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires.

g) Donner des orientations à l'UIT sur la façon dont ses activités actuelles et futures peuvent contribuer à la mise en œuvre des résultats du SMSI et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et lui fournir des orientations pour l'examen des rapports et des programmes de travail à l'appui de ces activités.

h) Élaborer, à l'intention du Conseil, pour examen, et en liaison avec d'autres groupes de travail du Conseil, les propositions qui pourraient être nécessaires pour permettre à l'UIT de s'adapter au rôle qu'elle doit jouer dans l'édification de la société de l'information et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec l'assistance du Groupe spécial sur le SMSI et les ODD.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Organisations comprenant, entre autres, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), les Registres Internet régionaux (RIR), le Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet (IETF), l'Internet Society (ISOC) et le World Wide Web Consortium (W3C), sur une base de réciprocité. [↑](#footnote-ref-1)